

Compte-rendu du conseil municipal du JEUDI 30 JUILLET 2020 à 19h00

Ordre du jour :

Point N°01 : compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Point N°02 : finances

Création d'une commission finances,
C.F.E – dégrèvement exceptionnel de certaines activités,
Convention de mandat pour la vente de baluchons PSD.

Point N°03 : Travaux – aménagement.

Convention PITEM avec le département.

Point N°04 : questions diverses.

Présents : Mesdames Camille COL, Myriam COUVERT, Françoise RICHARD (Adjoint), Claudette PAYERNE-BACCARD,

Messieurs Stéphane BOYER (Maire), Jean-Jacques AGUSTIN, Maurice BODECHER (adjoint), Hervé GOMES-LEAL (adjoint), Hervé RATEL, Philippe REVEILHAC, Adrien PEYRE DE GROLEE VIRVILLE.

Absents :

Madame Julie ARNAUD (procuration à Mme RICHARD Françoise), M. Jean-Marie FRESSARD (procuration à M. Stéphane BOYER), M. Cédric PERILLAT-MERCEROZ (procuration à M. Maurice BODECHER), M. Jean-Louis VIGNOUD (procuration à M. REVEILHAC Philippe).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h00.

Désignation du secrétaire de séance

M. Françoise RICHARD est désignée secrétaire de séance.

Retrait d'un point de l'ordre du jour

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il est souhaitable que le projet de délibération concernant l'exonération exceptionnelle de CFE pour certaines activités soit retiré de l'ordre du jour.

En effet, la date limite pour délibérer sur ce point est bien fixée au 31 juillet mais le conseil municipal ne dispose pas de toutes les informations nécessaires à la prise de décision, notamment la liste complète des établissements pouvant bénéficier de cette mesure et de plus, un certain nombre d'acteurs économiques, en lien avec le tourisme, seraient exclus de ce dispositif.

Il rappelle également que les calculs prévisionnels de pertes de ressources ont été établis par les services du Ministère des Finances et que l'état fourni a été transmis « sous réserve ».

Ce qui pourrait laisser supposer que les sommes communiquées ne le soit qu'à titre provisoire.

Dans ces conditions et en raison des nombreuses incertitudes sur le calcul de cette mesure, M. le Maire pense qu'il est plus raisonnable de ne pas donner suite à ce projet de délibération et propose au conseil travailler sur d'autres mesures.

Il propose au conseil municipal de bien vouloir autoriser le retrait de l'ordre du jour de l'exonération exceptionnelle de CFE.

POINT N°01 : COMPTE RENDU DES DECISIONS OU ACTES PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONFIEE AU MAIRE.

Compte –rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation (devis signés et factures)

M. le Maire donne lecture au conseil municipal des devis et factures (plus de 1000€ HT) qui ont été signés dans le cadre de la délégation.

Budget Mairie :

SN COM Carrières du Midi	receveur de la Fontaine Rue St Nicolas	1 200.00€ HT
TRUCKS SOLUTIONS	Travaux de carrosserie et peinture navette URBAN WAY	1 435.02€ TTC
TRUCKS SOLUTIONS	Travaux de carrosserie et peinture navette AGORA	2 711.05€ TTC
Orient'Action	Réalisation d'un coaching (formation des élus)	4 320.00€ TTC
BLACHERE Illuminations	Location des illuminations village (3 ans)	7 928.65€ TTC/an

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation (convention – droit de préemption)

ETAT NEANT.

POINT N°02 : FINANCES

Délibération n° 2020.121 – CREATION D'UNE COMMISSION « FINANCES-FISCALITE-TARIFS »

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de se doter de différents outils pour prendre connaissance et étudier différents dossiers. La commission communale composée d'élus du conseil municipal est un de ces outils.

Il rappelle également que le Maire est président de droit des différentes commissions communales.

Aussi, il propose de créer une commission communale des finances qui sera chargée de :

- 1/ Rendre compte régulièrement au conseil municipal de l'état des finances de la commune et des budgets annexes,
- 2/ Proposer au conseil municipal les différentes décisions modificatives,
- 3/ Proposer au conseil municipal le vote du compte administratif et le compte de gestion,
- 4/ Participer à l'élaboration du budget primitif,
- 5/ Proposer un projet de budget primitif,
- 6/ De formuler des propositions concernant les impositions directes (taux et valeurs locatives) en fonction des choix stratégiques,
- 7/ Proposer différents tarifs communaux au conseil municipal et d'en évaluer les conséquences,
- 8/ Participer à l'analyse des propositions d'emprunts, ligne de trésorerie et autres produits financiers,
- 9/ De se saisir de tout dossier en lien direct avec les finances de la commune et ses budgets annexes en tant que de besoin.
- 10/ Rendre compte de la mise en œuvre dans les services de la dématérialisation de certaines procédures et de la modernisation des services publics.
- 11/ Rendre compte de l'évaluation financière de certains projets ou mesures mises en place par le conseil municipal,

M. le Maire fait appel à candidatures.

Mesdames Françoise RICHARD et Claudette PAYERNE-BACCARD sont candidates.

Messieurs Jean-Jacques AGUSTIN, Maurice BODECHER et Philippe REVEILHAC sont également candidats.

M. le Maire est membre de droit.

Il est ensuite procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, moins 1 abstention (Mme RICHARD),

Mesdames Françoise RICHARD, Claudette PAYERNE-BACCARD et Messieurs Jean-Jacques AGUSTIN, Maurice BODECHER et Philippe REVEILHAC sont déclarés membres de la commission « FINANCES, FISCALITE et TARIFS ».

Point N°02.2 – C.F.E 2020 – Exonération exceptionnelle de certaines activités en lien avec le tourisme

Point retiré de l'ordre du jour.

Délibération n° 2020.119 – Convention de mandat avec Mme TROTTIER pour la vente de baluchons PSD

M. le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Elise TROTTIER exploite la Guinguette de l'Esseillon depuis le début de l'été. Ce petit établissement est particulièrement stratégique pour l'activité touristique en raison de son emplacement et de ses horaires d'ouverture. En effet, le point d'accueil de la Roulotte n'étant ouvert que l'après-midi, la Guinguette est devenue un véritable point d'information pour les touristes.

Dans ces conditions et pour répondre aux sollicitations des touristes, la commune a demandé à Mme TROTTIER si elle souhaitait vendre les baluchons de la PSD. Mme TROTTIER a accepté que la Guinguette soit un point de vente des baluchons de la PSD.

M. le Maire rappelle également que les tarifs de vente des baluchons ont été fixés par délibération en date du 20 novembre 2019 comme suit :

Baluchon complet : 7€ TTC

10 Baluchons : 5€ TTC le baluchon.

Il propose également que Mme Elise TROTTIER perçoive 1€ TTC par baluchon vendu par ses soins.

Il est donc nécessaire de conclure avec Mme Elise TROTTIER une convention de mandat pour la vente des baluchons de la PSD et le reversement d'un euro par baluchon vendu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de CONCLURE avec Mme Elise TROTTIER une convention de mandat pour la vente de baluchons PSD aux tarifs fixés par délibération en date du 20.11.2019,

DIT que 1€ TTC par baluchon vendu à la Guinguette de l'Esseillon sera reversé à Mme Elise TROTTIER.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mandat à intervenir avec Mme Elise TROTTER pour la vente des baluchons PSD.

POINT N°03 : AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Délibération n° 2020.120 : Convention PITEM/PaCE avec le CD73 pour le volet « Découvrir pour Promouvoir ».

M. le Maire donne la parole à M. BODECHER, 1^{er} adjoint, sur ce point.

Celui-ci rappelle que lors de l'appel à candidatures pour la constitution de Plans Intégrés Thématiques, Patrimoine-Culture-Economie (PITEM/PaCE), le conseil départemental de la Savoie a été retenu pour porter deux projets, un projet sur la commune des Marches et un projet global sur la commune d'AUSOIS.

Le projet PITEM/PaCE d'AUSOIS s'inscrit dans deux axes du PITEM/PaCE à savoir :

Le volet « Sauvegarder pour Promouvoir » qui a déjà fait l'objet d'une convention avec le département et qui est en cours, et le volet « Découvrir pour Promouvoir », objet de la présente délibération.

L'axe 1 du PITEM/PaCE s'inscrit dans le cadre d'un programme ALCOTRA 2014/2020 qui identifie, parmi les menaces, le risque de perte du patrimoine culturel, constat qui s'avère encore plus préoccupant pour le patrimoine immatériel. Le PITEM se propose de préserver l'espace ALCOTRA grâce à ses marqueurs culturels et à leur évolution commune. Quatre projets basés sur un découpage chronologique commun identifieront des stratégies de conservation et des échanges de bonnes pratiques intitulés : « raconter, sauvegarder, promouvoir et partager. » Les actions viseront la connaissance et la sauvegarde du patrimoine, matériel et immatériel afin de fournir aux usagers et aux publics des instruments pour comprendre la valeur culturelle du territoire en adéquation avec les problématiques environnementales. Les résultats des projets s'inscriront dans une perspective de développement économique, d'attractivité touristique et de dynamisation du territoire transfrontalier. »

Le montant total des dépenses est établi, pour l'axe 1, à 325 650 € HT subventionné à hauteur de 279 650€ soit 46 000€ d'autofinancement pour la commune d'AUSOIS au titre de l'axe « SAUVEGARDER » et 179 775 euros de dépenses sur l'axe « PROMOUVOIR » subventionné par le FEDER à hauteur de 152 808.00€ soit une dépense à la charge de la commune de 26 966 euros.

Dans le cadre de cet axe 1, le conseil municipal a choisi :

- 1/ le lieu qui s'inscrit dans l'axe « sauvegarder pour promouvoir » à savoir la salle de commandement du Fort de l'Esseillon et ses annexes, dont le four.
- 2/ de faire de ce lieu un espace de médiation muséographique moderne, avec un accès contrôlé et surveillé,
- 3/ de doter le bâtiment des réseaux nécessaires à son exploitation à savoir l'électricité, la fibre, et dans un deuxième temps de l'eau et l'assainissement.

L'axe 2 du PITEM/PaCE :

Conformément à la stratégie du PITEM PaCE et, plus généralement aux orientations adoptées au niveau européen pour le secteur culturel, le projet « DECOUVRIR POUR PROMOUVOIR » a pour objectif général d'exploiter le potentiel du patrimoine artistique et culturel de la zone transfrontalière.

Le projet intervient notamment sur la mise en réseau du patrimoine culturel et le caractère transfrontalier de l'intervention PITEM permet d'élargir le périmètre de référence. Ainsi, sur les

différents thèmes d'intervention du PITEM il est possible de créer des synergies entre sites même géographiquement éloignés mais partageant un contexte historique et culturel commun.

Les activités retenues par le Conseil Départemental, pour la commune d'AUSSOIS, concernent le site préhistorique des Lozes et les Forts de l'Esseillon.

Le choix du site de l'Esseillon est motivé par l'opportunité de créer un espace de médiation culturelle pouvant accueillir, entre autres, des expositions de gravures rupestres et par la volonté d'intégrer les Forts de l'Esseillon dans le réseau PITEM.

Le projet de convention à intervenir avec le département de la Savoie détaille le budget prévisionnel alloué à ce projet soit 179 775.00€ HT subventionné à hauteur de 152 808.75€ HT soit 85%.

Le département de la Savoie propose donc à la commune d'AUSSOIS de conclure une convention de délégation pour la mise en œuvre de l'axe « DECOUVRIR POUR PROMOUVOIR » dans le cadre du PITEM/PaCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le département de la Savoie pour la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans le cadre de l'axe « DECOUVRIR POUR PROMOUVOIR » du PITEM/PaCE.

AUTROISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le département de la Savoie.

POINT N°04 : QUESTIONS DIVERSES

1/ Annulation du RDV prévu avec M. PERRIN (projets co-financés dans le cadre du TELT).

2/ parution d'un article sur le VTT à AUSSOI.

3/ Point sur la CCHMV :

4/ Point sur OTI :

5/ point sur le SPM :

6/ Point sur la SPL Parrachée-Vanoise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19H50.